

Nos déchets ménagers recyclables : que deviennent-ils ?

Dans le cadre de ses activités franciliennes, la délégation AAM, en partenariat avec son homologue de l'ANAFACEM, a organisé le 4 février dernier une conférence sur ce thème à Saint-Mandé dans la salle de conférences de l'IGN.

Le conférencier n'était ni plus ni moins que Jean-Louis Plazy, le président de l'AAM certes mais aussi ancien Directeur de l'ADEME avant qu'il ne prenne sa retraite.

Chaque français générant en moyenne près de 590 kilos de déchets par an, une loi de février 1992 a engagé le pays sur la voie de la modernisation des déchets. Depuis de nombreux progrès ont été faits, et aujourd'hui, les communes demandent à leurs administrés de trier leurs déchets. Mais quels sont-ils au juste? Qui les gère et à quel coût? Que deviennent-ils? Quelles sont les filières d'élimination, de recyclage et de transformation?

C'est à ces questions que Jean-Louis Plazy a répondu, de brillante façon et avec la clarté qu'il sied à de telles interrogations. Pour accompagner ses propos, Jean-Louis a projeté sur l'écran des documents "PowerPoint" qui ont permis aux participants de mieux appréhender les sujets traités.

Voici le plan et quelques détails de l'intervention de Jean-Louis, et si vous le souhaitez, vous pouvez vous rendre sur le site de l'AAM (<http://www.anciensmeteos.info>) pour retrouver l'ensemble des documents :

- les différents types de déchets classés par nature : banals (papiers cartons, plastiques, bois, verre, métaux, etc...), spéciaux (à risques infectieux, chimiques, radioactifs, médicamenteux, etc...). Classés par destination (réutilisables, recyclables, réalisables sous une autre forme – énergie –, ultimes-non recyclables, non réutilisables sous une autre forme).

- les modes de collectage : en général, les communes, pour des raisons de coûts et d'organisation, s'associent en formant des syndicats intercommunaux, des communautés de communes, etc. Ces organismes perçoivent les taxes d'ordures ménagères que les contribuables règlent avec les divers impôts locaux.

- les divers modes de collecte : en porte à porte sans tri ou avec tri préalable (ramassage par camions poubelles), par dépôt, par apport volontaire (dépôt en conteneurs et/ou déchèteries, retour chez les commerçants – magasins

d'électroménagers, pharmacies, etc...).

- les divers modes de traitements : le réemploi, le recyclage, le compostage, l'incinération et le stockage (pour les déchets ultimes).

- qui paie ? Les communes après réception des diverses taxes et redevances (donc les usagers) et les producteurs via les sociétés "coopératives" ou les associations agréées.

- l'économie des déchets non dangereux : en 2007, 130 000 emplois et 13 milliards d'euros.

- les déchets verts : tonte de pelouse, feuilles, branches, épluchures de légumes ...

- le verre : le recyclage a commencé en 1974. Aujourd'hui, le taux de recyclage est de plus de 70%. La totalité du verre collecté est recyclée. Voir ci-dessous les schémas du cycle du verre.

- les papiers cartons : en 2010, 5,3 millions de tonnes récupérés; 70% du papier est récupéré. Le papier recyclé représente 60% du marché du papier.

- les plastiques :

- les recyclables : transparents ou colorés, (contenants de sodas, boissons aux fruits, eaux minérales), les opaques (emballages de produits ménagers, de liquides alimentaires et de produits de toilette)

- les difficilement recyclables (vaisselle en plastiques, récipients alimentaires réutilisables, pots de yaourts, emballages en plastiques souple, etc...).

Le tonnage de plastiques recyclés est passé de 4 200 tonnes en 1993 à 230 000 tonnes en 2010.

- les pneumatiques : 293 000 tonnes collectées en 2012 pour un chiffre d'affaires de 47 millions d'Euros. Un peu plus de 18% sont réutilisés après rechapage, un peu plus de 48% font l'objet d'une valorisation énergétique et 33% donnent lieu à une revalorisation matière.

- les médicaments non utilisés (organisme récupérateur : le Cyclamed) : en 2012, 14 200 tonnes ont été récupérés ! Ces médicaments sont détruits en usine d'incinération avec valorisation énergétique.

En conclusion de son exposé, Jean-Louis a notamment insisté :

- sur les bons gestes à faire : réduire la production à la source au moment de l'achat et bien trier pour faciliter le recyclage.

- et le pourquoi de leur nécessité : limiter la quantité de déchets ultimes et leur mise en centre d'enfouis-



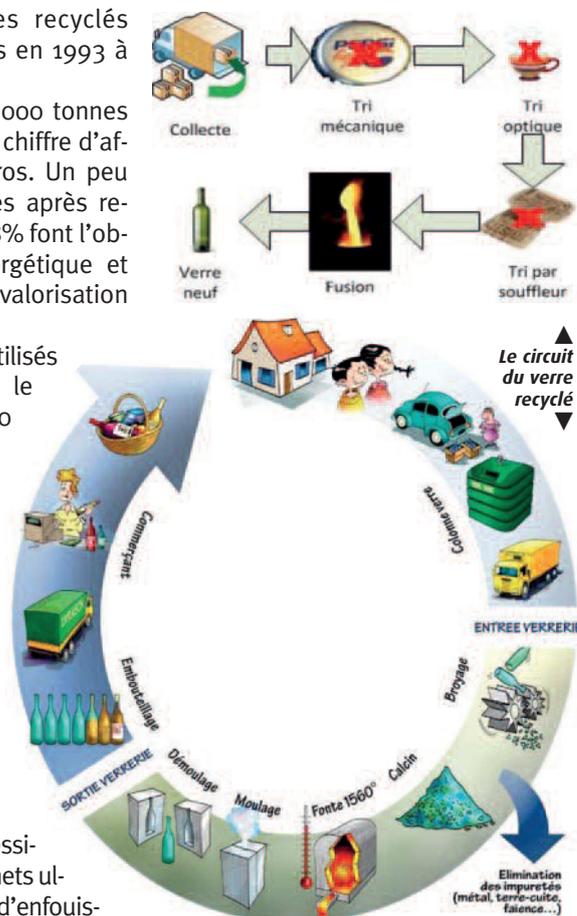
Jean-Louis Plazy et Jean Tardieu

sement technique (CET) et faire de nos déchets de véritables matières premières qui ne seront plus prélevées dans le milieu naturel.

La conférence s'est terminée après que Jean-Louis ait répondu à quelques questions de l'auditoire. Les organisateurs – merci à Nicole Gazonneau et Jean Tardieu – ont convié tous les participants à cette conférence à un pot de l'amitié, une belle façon de continuer les discussions sur un sujet qui nous concerne tous dans notre vie quotidienne.

Une évaluation de cette conférence a été faite par les organisateurs auprès de l'auditoire : excellent est le qualificatif retenu à la quasi unanimité tant pour la qualité des informations apportées que pour la clarté avec laquelle Jean-Louis les a exprimées.

PIERRE CHAILLOT



Le circuit du verre recyclé